

Les résultats d'Affelnet-Lycée seront publiés le mardi 30 juin 2026 après-midi et consultables sur le service en ligne affectation. Pour les élèves affectés en 2deGT, le site définitif d'affectation fera l'objet d'une information séparée.

Si votre enfant est affecté aux lycées ARBEZ-CARME PAUL PAINLEVE, vous procédez à la télé-inscription dans un délai de 3 jours, soit au plus tard le vendredi 3 juillet inclus.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte EduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

1 MES CHOIX D'OPTIONS POUR MON ENFANT

- Je me connecte au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr. Sur la page d'accueil, je clique sur « Inscrire » et j'accède au service.
- Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant va poursuivre sa scolarité l'année prochaine avant de commencer l'inscription dans cet établissement.
- Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

2 MES INFORMATIONS

- Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.
- Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

3 MON DROIT À BOURSE ?

Je demande dès l'inscription l'étude automatique de mon droit à bourse.

Ainsi, je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée.

4 VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.
- J'accède à la liste des documents à fournir (les dates et les modalités de retour sont précisées). Si l'établissement le propose, je peux même déposer mes documents sur le service.
- Une fois l'inscription réalisée, l'autre parent peut se connecter à son tour pour mettre à jour ses informations.

Prévoir les photocopies des 3 documents suivants :

- Carte identité de l'élève
- RIB du responsable légal financier
- Livret de famille

Important !

Le Pass'Région jeunes est une carte qui permet d'



- * **ACCEDER A L'ETABLISSEMENT,**
- * **OBTENIR GRATUITEMENT LES MANUELS et/ou LES PREMIERS EQUIPEMENTS**
- * **ACCEDER AU SELF.**

A commander dès maintenant

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Besoin d'aide pour la télé-inscription ?

Les lycées ARBEZ-CARME et PAUL PAINLEVE vous accueillent les mercredi 1^{er} juillet et jeudi 2 juillet de 8h à 17h.

MON DROIT À BOURSE ?

Je demande dès l'inscription l'étude automatique de mon droit à bourse.

Ainsi, je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.

- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).